



Compte-rendu CDAS du 19 novembre 2020 :

Elus cgt présents : Emmanuelle Guyomard , Martine Lebéhot , Thierry Lermine , Catherine Mérour , Michel Sansonetti et David montier .
Secrétariat de séance : CFDT.

1/ Approbation du PV du 04/06/2020 : vote pour à l'unanimité .

2/ Déclaration liminaire commune de la CGT et de solidaires lue par Solidaires.

Suite à la déclaration liminaire , lecture d'une motion sur la réforme de l'action sociale par la CGT au nom de la CGT et de Solidaires :

« NON à la disparition du réseau départemental d'action sociale
NON à la vente des résidences de vacances EPAF
NON à une gouvernance regroupant les 7 associations
NON à la baisse des budgets de l'action sociale
NON à la disparition programmée des CDAS »

Réponse du Président du CDAS : il entend nos demandes mais ce sont des sujets nationaux et ne peut donc à son niveau apporter de réponse .

Vote syndical unanime pour cette motion.(CGT:4, Solidaires:3 CFDT:1)

3/ Point restauration :

Mise en place de nouvelles règles pour respecter le protocole sanitaire avec achat de plexiglas, règles de distanciation...

La déléguée de l'action sociale rappelle que les agents pourront solliciter le remboursement forfaitaire (17,50 €) des frais de repas pris, sur place ou à emporter, au cours de leur temps de service pour lesquelles les trois conditions suivantes sont réunies :

- présence physique impérative sur le lieu de travail,
- impossibilité de recours à la restauration administrative,
- présentation d'un justificatif de paiement.

Restauration à Redon :

Il existe une convention avec le centre hospitalier mais crise du Covid oblige, il n'est plus possible de se restaurer à l'hôpital.

Une demande a été faite pour l'obtention de ticket restaurant mais n'a pas encore reçu de réponse positive, sans doute car la convention avec l'hôpital existe même s'il n'est pas possible actuellement de s'y rendre. La procédure de d'attribution de TR est compliquée dans sa mise en place car la situation est temporaire et qu'une restauration collective existe même si elle est actuellement indisponible .

Une convention avec un restaurant privé avait été signée en juin dernier.

Le restaurant est fermé et les agents n'étaient pas complètement satisfaits de la prestation.

Par conséquent , les agents peuvent bénéficier de 17,5 euros de remboursement selon les conditions évoquées plus haut.

Suite à la relocalisation d'activités, 45 nouveaux agents devraient arriver sur le site de Redon.

La ville de Redon s'est engagée afin de faciliter l'accès aux logements, aux crèches pour ces nouveaux agents.

Un accès à la restauration collective de la Ville pourrait également être proposé.

A cause de la crise sanitaire (confinement,télétravail), le nombre de rationnaires cette année est en baisse importante.(Moins 2084 entre 2019 et 2020)

La CGT s'est associée à Solidaires afin de demander que le calcul des subventions accordées par le Secrétariat général aux restaurants collectifs soit fait exceptionnellement cette année sur la base de l'année N-2 et non pas sur la base N-1.

Cette demande sera relayée au CNAS du 10 décembre prochain.

La CGT a par ailleurs demandé une augmentation de la subvention accordée aux agents(actuellement 1,27€)

Cette année , aucune dotation pour remplacer le matériel n'a été attribué au mois de juin, contrairement aux années précédentes, les dépenses prévues pour Magenta et le Colombier sont donc reportées sur le budget prévu en janvier 2021.

Les deux logiciels des terminaux de paiement vont être changés pour un coût estimé à 10 000 euros.

Une étude sera faite pour savoir s'il sera possible ou non de conserver le même logiciel pour les deux restaurants de Rennes, ce qui limiterait les frais .

En fin d'année , un inventaire du matériel à remplacer sera établi par la délégation.

Le secrétariat général donnera début 2021 un tableau des crédits accordés.

4/ Arbre de Noël :

Le spectacle de Noël est annulé et reporté à l'année prochaine .

La distribution des chèques-cadeaux est en cours ainsi que la procédure d' échange.

Les dépenses pour un montant total de 15047 euros étant engagées sur le budget 2020 , il n'est pas nécessaire de dépenser cette somme dans d'autres actions.

Elle sera reportée pour l'arbre de Noël 2021.

Notre crainte est que les crédits 2021 soient diminués en conséquence.

Il est à noter que cette année les crédits alloués aux actions locales étaient de 83134€.

Toutefois, une réserve de 6% avait été retenue.

L'année dernière, une partie de la réserve avait été débloquée en fin d'année.

Cette année, la déléguée nous avise que la réserve ne sera certainement pas versée.

5/ CAL 2020 :

Suite à l'annulation des séjours, des actions alternatives ont été mis en place :

-Retraités :

Pour utiliser le budget (6962,2 euros) non utilisé pour les sorties retraités,la piste de la distribution de chèques culture évoquée n'a pas été retenue car cela nécessitait que les personnes possèdent une adresse email.

Les bénéficiaires seront les personnes qui étaient inscrites pour les sorties, soit 136 personnes.On s'oriente vers des chèques vacances qui peuvent avoir une utilisation multiple .

-Les coupons sports ado et adultes vont être bientôt distribués.

-Les adolescents nés en 2005 recevront un chèque cadeau de 10 euros .

-Des livres sont distribués aux élèves de petite section,CP et 6ème et mise en place d'abonnement chez Bayard pour encourager à la lecture.

Les élèves de seconde recevront un chèque culture de 10€.

La crise sanitaire a mis en difficulté les agents les plus pauvres de notre administration, une action de solidarité pour un montant de 1200 euros est proposée pour les femmes de ménage (personnel administratif).Vote pour à l'unanimité.

Les élèves vivent une année scolaire compliquée et pour les aider , il est proposé du soutien scolaire en ligne avec Anacours (accès à 20 matières du CP à la terminale et à des professeurs en ligne 6j/7 de 17h à 20h) pour l'ensemble des agents et sans participation financière.Budget : 5984 euros pour un abonnement de 12 mois.

Cette action sera ponctuelle car les circonstances sont exceptionnelles cette année.

Vote pour : CGT (4) , Vote contre :Solidaires (3) , CFDT (1).

Vote pour de monsieur Le Gall . Le président ayant une voix prépondérante, cette proposition est adoptée.

6/ Divers :

La déléguée des services sociaux rappelle qu'une réforme de grande ampleur de l'action sociale est en cours Cf déclaration liminaire.

Il est prévu de vendre tout ou partie des résidences EPAF et de confier leur gestion à un organisme privé.

La CGT s'insurge sur ce démantèlement qui sonne la fin à des vacances accessibles aux agents les plus démunis. L'action sociale va être régionalisée, les modalités de ces réformes seront à l'ordre du jour du CNAS de décembre.

La CGT souhaite avoir un panorama précis de la population du ministère au sein de notre département (connaître le nombre de retraités/actifs, mais aussi les effectifs par tranches d'âge de nos retraités) pour utiliser de façon plus juste le budget du CAL.

La CGT souhaiterait aussi que les services sociaux contactent nos retraités les plus anciens (plus de 85 ans) afin de prendre de leurs nouvelles en cette période de Covid et proposer une aide pour ceux qui le souhaiteraient.

La CGT souhaite si cela est possible qu'une attention soit témoignée à nos plus anciens par la distribution d'un colis pour les fêtes de fin d'année.

La CGT propose pour 2021 une participation à l'achat de matériel informatique (tablettes) pour les plus anciens afin de rompre leur isolement mais aussi pour les enfants dont les familles sont démunies pour qu'ils puissent suivre les cours à distance.

Comme cela se fait pour les crèches, nous avons demandé s'il serait possible de réserver des places en EPHAD conjointement avec la SRIAS.

Nous avons, par ailleurs, renouveler notre demande quant à la participation des services sociaux au paiement des accueils en centres de loisirs.

Pour certaines familles qui n'ont pas d'autres modes de garde, c'est une dépense importante.

Catherine Mérour (CGT) de la SRIAS informe l'assemblée que 31 places de crèche supplémentaires sont disponibles dans le département (à l'exception de Rennes).

La CGT félicite le travail de la délégation de l'Action Sociale pour avoir su s'adapter aux nombreuses annulations liées à la crise sanitaire et à la mise en place d'actions alternatives afin de conserver la totalité du budget alloué.

Fin de séance 16h .

Nous invitons vivement les collègues à signer la pétition contre la restructuration de l'Action sociale. Ces pétitions seront remises lors du CNAS du 10 décembre 2020.

La délégation CGT au CDAS 35.